

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et les sept Mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents: Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Jacqueline ROLFE, Michèle TRUC, Dominique LIAUTAUD, Roseline BIGI, Delphine DELSARTE, Olivier DEBOURREZ, Frédérique ROUSTANG, Laurent JANVRIN, Patrice BURLANDO, Pierre BONNET, Laurent

Absents excusés:

Absents représentés : Jean GRIMALDI représenté par Frédérique ROUSTANG ; Joseph GALUZZO représenté par Laurent JANVRIN, Charlotte FABRE représentée par Dominique LIAUTAUD

Madame DELSARTE Delphine a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales

COMMANDE PUBLIQUE

- 2. MAPA 2023-002 Remises, Avenants tous lots/clauses de révision des prix
- 3. MAPA 2023-002 Remises dénonciation Lot 8 Carrelage
- 4. Avenant 3 convention Territoire d'Energie SYMIELEC
- 5. Convention centre animalier régional

DOMAINE ET PATRIMOINE

6. Convention de mise à disposition de site de compostage au sein de l'espace public avec la direction valorisation des

FINANCES LOCALES

- 7. Participation aux frais de transports scolaires 2024/2025
- 8. Convention de participation aux frais du centre Medico-scolaire de Brignoles 2022/23 et 2023/2024
- Demande de subvention auprès du CD83 pour le projet de la PALUD
- 10. Convention de service avec Territoire d'Energie pour une étude technique et énergétique des bâtiments publics
- 11. Questions diverses
- 12. Informations diverses

Monsieur le Maire demande à retirer les points 4 et 9 de l'Ordre du Jour.

Vote : Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission scolaire (D. LIAUTAUD) la semaine ALSH printemps s'est bien déroulée ainsi que le soutien scolaire dispensé lors de la première semaine de vacances par les maîtresses. Le plan Vigipirate renforcé est toujours actif. Le club ados organise sa première randonnée sportive le samedi 1er juin.

Commission culture (J. ROLFE) le bulletin municipal a été distribué, nous allons rapidement distribuer le bulletin des manifestations. Lundi soir réunion pour le nouveau site web de la commune et la communication sur les musical'été.

Commission Urbanisme (F. ROUSTANG) appel à projet des remises, 2 candidatures reçues. Celle de Mr et Mme HELLER a été retenue puisqu'elle correspond le mieux aux objectifs et au projet d'implantation de type bistrot de pays comme souhaité. Le chantier des remises devrait prendre fin courant septembre. Concernant le porteur de projet on parle d'une ouverture en janvier 2025.

Concernant le bilan du PLU il nous faut cartographier l'urbanisation depuis 2017 puis l'envoyer au bureau d'études BEGEAT pour analyse.

Commission Travaux (L. JANVRIN): Projet de la Palud, on finalise le dossier de perméabilité des sols pour une pose de revêtements drainants à condition que les sols le permettent. A la suite de quoi nous pourrons finaliser le DCE pour une mise en ligne du marché de travaux courant juin.

Commission environnement (L. REMY) OLD, merci à Roselyne BIGI et Laurent PASCAL pour le temps passé à répertorier les chantiers concernés par les obligations légales de débroussaillement. CAPV/Valorisation des déchets : les composteurs partagés étant désormais de la compétence de la CAPV, l'entretien sera assuré par un technicien tous les 15 jours, le compost restera à notre disposition. Compost drive le 26 juin à la palud. Elagage jardin MANTERO les 16 et 17

COMMANDE PUBLIQUE

2. AVENANT 1 MAPA 2023-002 réhabilitation Remises en cœur de village

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à une erreur matérielle sur le cahier des clauses particulières du marché de travaux des remises il convient d'apporter la modification suivante :

Modification du point 3.5 du CCAP du MAPA de travaux 2023_002 par l'AVENANT n° 1 pour les lots de 1 à 11, les prix sont donc désormais réputés forfaitaires et révisables suivant les modalités fixées à l'article 3.5.2 du CCAP.

Vote : Adopté à l'unanimité

3. RESILIATION LOT 8 MAPA 2023-002 réhabilitation Remises en cœur de village

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les difficultés rencontrées avec le prestataire attributaire du LOT 8 dans le cadre du marché de travaux des remises. L'entreprise retenue lors de la consultation des entreprises ne respectant pas ses engagements et ce malgré plusieurs avertissements, il a été décidé de dénoncer ce lot. L'entreprise en a été informée par courrier avec accusé de réception. Comme mentionné à l'article 10.1.B du CCAP et dans le cas prévu à l'article 50.3.2 du CCAG si une mise en demeure, assortie d'un délai d'exécution, a été préalablement notifiée au titulaire et est restée sans effet, la commune de Montfort Sur Argens peut décider de résilier le lot 8 concernant la fourniture et la pose de carrelage pour la réhabilitation des remises en cœur de village MAPA 2023-002 et faire appel à un autre prestataire.

Vote : Adopté à l'unanimité

4. CONVENTION CENTRE ANIMALIER REGIONAL

La Commune ayant pour obligation de conventionner avec une fourrière animalière, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec le Centre Animalier Régional basé à Rocbaron pour la mise en fourrière des animaux errants.

Vote : Adopté à l'unanimité

DOMAINE ET PATRIMOINE

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SITE DE COMPOSTAGE AU SEIN DE L'ESPACE PUBLIC CAPV

Conformément au droit européen, la loi AGEC N0202 du 10 février 2020, chaque citoyen doit disposer depuis le 31/12/2023 d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais revalorisés. Pour répondre à cette obligation, la Communauté d'Agglomération entend poursuivre le déploiement du parc de composteurs existant sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, elle propose une convention de mise à disposition de site de compostage au sein de l'espace public avec la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité

FINANCES LOCALES

6. PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES A COMPTER DE 2024/2025

Monsieur le Maire expose que la communauté d'agglomération a modifié ses tarifs et qu'il convient de délibérer à nouveau sur le montant des participations communales pour la rentrée 2023/2024. La commune fait en sorte que le transport scolaire soit entièrement gratuit pour les familles, Monsieur le Maire propose de voter les participations suivantes:

RESEAU	Abonnement annuel	Participation intercommunale	Participation communale 0 €	
Agglomération Provence Verte	110 € Primaire	0 €		
Mouv'enbus	110€ Collège/Lycée	50 €	60 €	
WOUV GIIDUS	110€ Etudiants jusqu'à 26	50 €	60 €	
	ans 30€ Tarification combinée	0 €	0 €	

La Région	90€ Collège/Lycée/étudiants jusqu'à 26 ans	50 €	40 €
ZOU	45€ Quotient familial inférieur à 710 € Collège/Lycée/étudiants jusqu'à 26 ans	20 €	25 €
	30€ Tarification combinée	0 €	0 €

Vote : Adopté à l'unanimité

7. convention de participation aux frais du CMS de Brignoles 2022/2023 et 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Médico Scolaire (C.M.S.) de Brignoles gère les dossiers médicaux de tous les enfants de grande section dans les écoles maternelles et réalise une visite des écoles élémentaires. Pour les élémentaires, les médecins scolaires se déplacent à la demande des directeurs ou à la demande des parents pour l'enfant allergique. Les parents qui rencontrent des problèmes avec leurs enfants peuvent prendre rendez-vous directement avec les médecins scolaires. Cette visite est entièrement gratuite.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions relatives à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire domicilié à Brignoles. Le montant de participation de la commune pour l'année 2022 / 2023 est fixé à 127.50 € (85 enfants). Le montant de participation de la commune pour l'année 2023/2024 est fixé à 123.00 € (82 enfants).

Vote : Adopté à l'unanimité

8. Convention de service avec Territoire d'Energie pour étude technique et énergétique de bâtiments publics

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec Territoire d'énergie 83/ Symielec afin de réaliser un bilan technique et énergétique de l'hôtel de ville en vue d'éventuels travaux de rénovation.

Vote : Adopté à l'unanimité

14. QUESTIONS DIVERSES

Néant

15. INFORMATIONS DIVERSES

ELECTIONS EUROPEENNES du 09 JUIN 2024 : Le tableau des permanences pour les élections électorales est complété, il ne reste qu'à trouver des scrutateurs pour le dépouillement.

EVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU dès 2024 : en 2023 Montfort Sur Argens était la seule commune avec budget EAU/ASSAINISSEMENT positif, depuis le passage à la Régie des Eaux de la Provence Verte, il y a un souhait d'uniformiser les tarifs avec une participation incitative entre les communes membres.

En attente du schéma directeur de l'eau pour connaître les souhaits d'entretien du réseau et de capacité de distribution.

La séance est levée à 19 h 20

Eric AUDIBERT

Le Maire

La Secrétaire

Delphine DELSARTE

Affiché le